



COMPTE-RENDU
de la réunion du conseil municipal
du 4 juin 2020

ORDRE DU JOUR

- 1) **Administration Générale** : Election secrétaire de séance,
- 2) **Administration Générale** : Approbation procès-verbal du 28 mai 2020,
- 3) **Intercommunalité** : Modification des statuts,
- 4) **Patrimoine** : location logement MAGDA,
- 5) **Patrimoine** : location local Vivier,
- 6) **Finances** : Demande de prêt M49,
- 7) **Finances** : Remboursement caution MULLER William,
- 8) **Finances** : Remboursement caution KERRIOU Chloé,
- 9) **Finances** : Remboursement avance location salles communales,
- 10) **Finances** : Montant indemnité des élus,
- 11) **Divers** : Délégation du conseil municipal au Maire,
- 12) **Divers** : Composition des commissions,
- 13) **Questions diverses**

ETAIENT PRESENTS :

MM. PORTAS Jacques – FORET Pascal – VIOT Hugues – PIERRET Fabrice –GROSJEAN Roger -
MAILLARD Cédric –TEMPESTINI Serge – MEY James.

Mmes ALEXANDRE Monique – PETIT Franciane – BONNETIER Paulette – JUMEAUX Astrid –
GAUDET Stéphanie– LEVANDOWSKI Martine

ETAIT REPRESENTE :

Néant

ETAIT ABSENTE :

Mme SALENGROS Martine

XXXXXXXXXXXXXXXX

Affaire 1 - Administration Générale : Election du secrétaire de séance.

Madame Monique ALEXANDRE est élue, à l'unanimité, secrétaire de séance.

Affaire 2 : Administration Générale : Approbation PV du 28 mai 2020

Le compte rendu de la réunion du 28 mai 2020 n'a pas été distribué. En conséquence, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, décident de reporter ce point au prochain conseil municipal.

Affaire 3 : Intercommunalité : Modification des statuts

Monsieur le Maire explique aux conseillers municipaux que suite à la réunion du 6 mars 2020 en Préfecture de l'Aisne, Monsieur le Secrétaire Général a proposé à la Communauté de Communes Picardie des Châteaux de restituer la compétence « assainissement collectif » aux communes afin de permettre principalement aux communes de Blérancourt, Camelin, Coucy le Château, Folembroy et Trosly-Loire de pouvoir continuer à exercer cette compétence au maximum jusqu'en 2026.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la modification statutaire de la communauté de communes ainsi que la restitution de la compétence assainissement collectif à la commune.

Affaire 4 : Patrimoine : Location logement Vivier

Un logement au 11 rue Henri Leguay est libre. Nous avons reçu une demande de location de Mademoiselle HECQ Audrey et Monsieur BRAILLON Clément.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de louer l'appartement situé au rez-de-chaussée sis 11 rue Henri Leguay, à Mademoiselle HECQ Audrey et Monsieur BRAILLON Clément, à compter du 15 juin 2020 pour un loyer mensuel de 360 €. Un mois de caution est demandé soit 360 €. Monsieur le Maire est mandaté pour signer le bail qui sera rédigé par nos soins.

Affaire 5 : Patrimoine : Location local Vivier

Monsieur GARDINI ayant libéré un local sur le site du Vivier, plusieurs demandes de location sont arrivées en Mairie. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de louer un local au Vivier, à compter du 15 juin 2020, à Monsieur THERY Medhy pour un loyer mensuel de 114.00 euros et d'autoriser Monsieur le Maire à établir et signer le bail.

Affaire 6 : Finances : Demande de prêt M49

En fin d'année 2019, la commune avait sollicité un prêt auprès de la Banque Postale pour des travaux d'assainissement. Ce dossier étant bloqué pour le moment le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de reporter ce point à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal.

Affaire 7 : Finances : Remboursement caution MULLER William

Monsieur MULLER William a quitté le logement sis 3, avenue Ambroise Croizat. L'état des lieux de sortie ne fait pas apparaître de problème particulier durant cette location. Le parquet avait subi des dommages à cause d'une fuite avec le locataire précédent. Sur le dernier loyer, Monsieur MULLER William reste redevable de 130.52 euros. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de rembourser la caution de Monsieur MULLER William à hauteur de 219.48 euros et de garder 130.52 euros pour solder le dernier loyer.

Affaire 8 : Finances : Remboursement caution KERRIOU Chloé

Madame KERRIOU Chloé a quitté le logement situé au rez-de-chaussée au 11, rue Henri Leguay. L'état des lieux de sortie a été réalisé et aucun dommage n'est à déplorer. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de rembourser la caution de Madame KERRIOU Chloé d'un montant de 355.94 €

Affaire 9 : Finances : Remboursement avance salles communales

Dans le cadre de la crise sanitaire, de nombreuses réservations des salles communales ont dues être annulées. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de rembourser les arrhes de :

- ↳ Monsieur DI MARIO Eddy pour un montant de 130 euros,
- ↳ Madame VENDERBECQ Laetitia pour un montant de 155 euros,
- ↳ Madame SCHWALLER Virginie pour un montant de 115 euros.

Affaire 10 : Finances : Montant de l'indemnité des élus : Indemnités du Maire

Conformément à la demande présentée par le Maire, qui renonce à percevoir l'intégralité des indemnités, le conseil municipal, décide, à l'unanimité que le montant des indemnités de fonctions du maire est fixé au taux de 31 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

Affaire 11 : Finances : Montant de l'indemnité des élus : Indemnités des élus

De même le conseil municipal, décide, à l'unanimité que le montant des indemnités de fonctions des adjoints est fixé au taux de 12.40 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

Affaire 12 : Divers : Délégation du conseil municipal au Maire

Monsieur le Maire donne lecture des articles L 2122-21 et L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de confier à Monsieur le Maire les délégations citées à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Affaire 14 : Divers : Composition des commissions

Commission de contrôle

Monsieur le Maire propose d'élire les délégués à la commission de contrôle des listes électorales. Il rappelle que dans les communes de plus de 1 000 habitants la commission est composée de 5 membres du conseil municipal.

Sont élus à la commission de contrôle des listes électorales, à l'unanimité, avec 14 voix pour :

- ↳ Madame Franciane PETIT,
- ↳ Monsieur Hugues VIOT,
- ↳ Madame Astrid JUMEAUX,
- ↳ Monsieur Cédric MAILLARD,
- ↳ Monsieur James MEY.

Commission d'appel d'offres

Le conseil municipal à l'unanimité avec 14 voix pour :

- ↳ Désigne Monsieur Jacques PORTAS, président de la commission d'appel d'offres ;
- ↳ Elit Messieurs Pascal FORET, Roger GROSJEAN, Serge TEMPESTINI en tant que membres titulaires de la commission d'appel d'offres ;
- ↳ Elit Madame Monique ALEXANDRE, Messieurs James MEY et Fabrice PIERRET en tant que membres suppléants ;

Commission Communale des Impôts Directs

Le conseil municipal doit proposer une liste de 24 contribuables susceptibles de siéger dans cette commission.

A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal décident de reporter ce point au prochain conseil municipal.

Commission Loi Sapin

Sont élus à l'unanimité, avec 14 voix pour :

Titulaires : Pascal FORET – Stéphanie GAUDET – Cédric MAILLARD

Suppléants : Hugues VIOT – Martine LEVANDOWSKI – Fabrice PIERRET

Commission des écoles

Sont élus à l'unanimité, avec 14 voix pour :

Jacques PORTAS

Paulette BONNETIER

Fabrice PIERRET

Franciane PETIT

Commission USEDA

La commune adhère à l'Union des Secteurs d'Energie du Département de l'Aisne (USEDA), deux délégué(e)s de secteur dont le mandat sera de même durée que celui des Conseillers Municipaux nouvellement élus doivent être nommés.

Le Conseil Municipal,
-après avoir ouï l'exposé de son Maire,
-après avoir pris connaissance des candidatures

Décide, à l'unanimité, de passer au vote réglementaire qui donne les résultats suivants :

1er tour	Nombre
Votants	14
Majorité absolue	8
M. FORET Pascal	14
M. GROSJEAN Roger	14

Messieurs FORET Pascal et GROSJEAN Roger ont obtenu 14 voix au 1er tour et sont proclamés élus.

Commission Finances

Le conseil municipal décide à l'unanimité que la commission finances sera constituée de l'ensemble des membres du conseil municipal.

Comité consultatif des travaux

Sont élus à l'unanimité, avec 14 voix pour :

MM VIOT Hugues – FORET Pascal – GROSJEAN Roger – MEY James-TEMPESTINI Serge – PIERRET Fabrice.

Mme ALEXANDRE Monique.

Centre Communal d'Action Sociale

Ce point est reporté à un prochain conseil

Centre Communal jeunesse

Ce point est reporté à un prochain conseil. Monsieur PIERRET Fabrice doit proposer des noms.

Questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h05

Le Maire,



Jacques PORTAS